

COURGENAY

Un très grand oui pour la garderie

► **Les citoyens** de Courgenay ont, à une très large majorité, accepté hier soir un crédit de 1,8 million de francs pour la construction d'une nouvelle garderie.

► **«C'est une étape très importante»**, s'est réjoui le maire de la commune Didier Jolissaint.

► **Tous les points** à l'ordre du jour ont passé la rampe sans discussion et avec bien peu d'avis contraire.

Les citoyens de Courgenay se sont déplacés en masse hier soir pour la troisième assemblée communale de l'année. En effet, 114 ayants droit avaient fait le déplacement du centre paroissial et culturel, pour la première du nouveau président des assemblées, Jean-Philippe Kohler.

Une crèche qui n'est plus aux normes

«Une solution qui, à notre sens, satisfait toutes les parties concernées». C'est ainsi que, au nom du Conseil communal, Didier Jolissaint, le maire de la commune de Courgenay

a présenté le projet de nouvelle crèche, qui serait regroupée avec l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE), le tout à côté de l'école.

Il y a 17 ans, à l'initiative de Patricia Kneuss, la crèche de Courgenay ouvrait ses portes. Située dans deux appartements superposés, elle ne

répond plus aux normes cantonales. «Vous avez la chance d'avoir une zone destinée à l'enfance», a souligné en préambule de sa présentation Patrick Chevalier, du bureau Arches 2000, en charge du projet architectural.

La Loro revoit son mode de soutien

Devisé à 1,8 million, elle n'en coûterait finalement plus que 1 485 000 fr. à la commune. La Loterie romande pourrait subventionner le projet à hauteur de 100 000 fr. «Malheureusement, il n'y a encore rien de sûr», regrette Didier Jolissaint. La Loro est en train de revoir son mode de soutien

aux garderies. Ce sera peut-être 150 000 fr., peut-être 50 000 fr. Nous nous basons sur 100 000 fr.»

De plus, pour la première fois, la commune pourra utiliser le fonds Votrol, laisse par une habitante de Courgenay à sa mort et qui ne devait être utilisée que pour l'enfance ou pour les personnes âgées. Il contient 215 000 fr.

Lors des discussions, suite à la présentation donc, plusieurs citoyens ont mis en avant la belle opportunité qui s'offrirait aux citoyens de Courgenay. «C'est une chance extraordinaire d'avoir un tel bâtiment chez nous», a lancé un habitant du village. Si ça ne se fait pas à Courgenay, ça se fera ailleurs et nous devons tout de même en supporter les coûts. Patricia Kneuss a précisé qu'une partie du mobilier pourrait être réutilisée, mais pas tout. «Depuis 17 ans, il a été largement amorti», a-t-elle assuré.

Qui aussi au chemin pour y accéder

Les citoyens ont très largement accepté, seule une personne s'est abstenue, la construction de cette nouvelle garderie. Dans l'enchaînement, le crédit de 115 000 fr. pour la construction d'un chemin communal qui mènera à la garderie a été avalisé sans encombre. Les travaux de construction de la garderie devraient débuter entre les mois de septembre et de décembre de l'année prochaine.

Un crédit de 170 000 fr., avec un seul avis contraire, a lui aussi été accepté par les citoyens de Courgenay. Il servira à la rénovation de la rue «Neuve-Vie». **MATTHIEU HOFMANN**



Le projet de nouvelle crèche à Courgenay, devisé à 1,8 million, a passé la rampe sans aucune difficulté hier soir.

Deux premiers «oui» pour la rénovation de la patinoire

► Oui à la patinoire à Courgenay

«Il ne s'agit pas d'un crédit mais d'un transfert auquel le Conseil communal est favorable», a affirmé hier soir, en préambule, Didier Jolissaint, le maire de la commune de Courgenay. On parlait de la cession de la patinoire de Porrentruy au Syndicat intercommunal du district de Porrentruy. Jean-Claude Salomon, consultant du SIDP, a fourni un historique complet, avant de détailler le projet «Rénovation» qui a la préférence du syndicat des maires et qui comprend une seconde surface de glace. «En cas de cession unanime de la propriété au SIDP, Beurnevésin, par exemple, aura le même poids que Porrentruy», a encore avancé Jean-Claude Salomon. A l'heure du débat, aucun citoyen n'a souhaité prendre la parole. La cession de propriété a été acceptée par la quasi-unanimité de l'assemblée, seules 4 personnes se sont abstenues de voter. **MAH**

► Un seul refus à Beurnevésin

Les citoyens de Beurnevésin ont accepté eux aussi, par 21 voix contre un refus, la cession de la patinoire au Syndicat intercommunal du district de Porrentruy. Comme l'a rappelé le président du groupe de travail et maire de Courchavon Gérard Meyer, la rénovation coûtera 16,7 millions de francs, et la répartition de cet investissement et des charges de fonctionnement devrait se monter à 20 francs par année et par habitant aux communes les plus éloignées (Beurnevésin), 52 francs à Porrentruy et 25 francs aux communes de la couronne du chef-lieu ajoutol (Courgenay). Les citoyens de Beurnevésin ont encore accepté à l'unanimité un crédit de 25 000 francs pour remplacer le chauffage communal, mais refusé par 16 contre 8 la vente de 180m² de terrain pour 5000 francs à une propriétaire voisine. **BF**

Publicité

CHANGEZ
ET ÉCONOMISEZ!

Avenir
ASSURANCE MALADIE